

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 67 (2005)

Heft: 2

Artikel: Traiter mieux et en toute sécurité

Autor: Perrottet, Monique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

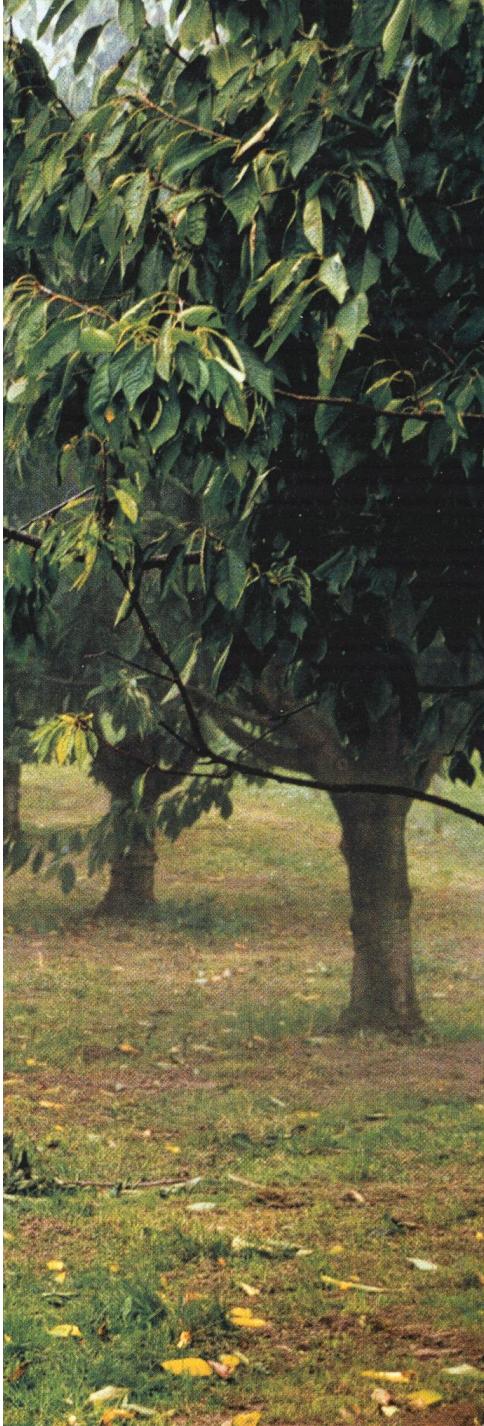


**Protection phytosanitaire
en viticulture et arboriculture**

Traiter mieux et en toute sécurité

La protection phytosanitaire revêt une importance toute particulière tant en viticulture qu'en arboriculture, seule la parfaite maîtrise des traitements permettant de garantir une récolte de qualité. Toutefois, les impacts tant sur l'environnement que sur les personnes en contact avec les produits phytosanitaires ne doivent pas être minimisés.

Monique Perrottet



Protection phytosanitaire dans un verger.

Nous disposons, en effet, des outils nécessaires pour ajuster les pratiques agricoles aux besoins de la plante, au respect de l'homme et de l'environnement. Nous mentionnerons notamment le contrôle des populations d'insectes par piègeage et par l'installation ou le maintien de prédateurs naturels, la détermination des risques d'infections cryptogamiques à l'aide de stations de contrôle ou d'avertissements des services cantonaux, le réglage adéquat des appareils de traitement, le stockage

conforme des produits chimiques et l'élimination correcte des soldes de bouillie ou des eaux de rinçage... Mais la plante, comme l'homme, a besoin, pour vivre, d'eau, de nourriture sous forme d'engrais ou d'amendement et de soins lorsque, malgré tous les efforts préventifs, elle est attaquée par des parasites ou des champignons.

Incidences financières

Ce n'est un secret pour personne, la protection phytosanitaire est un poste relativement important dans les charges d'une exploitation de cultures spéciales. Si, entre 1996 et 1999, la quantité de produits phytosanitaires utilisée en agriculture en Suisse a diminué passant d'un indice 100 en 1996 à 80 en 1999 (chiffres publiés par l'OFS), nous constatons, depuis lors, une stabilité dans l'utilisation de ces produits. Les données économiques établies par le SRVA montrent également une grande stabilité dans l'évolution de ce poste; ainsi, si l'on excepte l'année 2003 exceptionnelle par ces conditions météorologiques, il faut compter en moyenne entre CHF 1200.- et CHF 1350.- par hectare de vigne ou de pommes de table.

Réglage des appareils de pulvérisation

Un réglage adéquat des appareils de pulvérisation (voir prochaine édition) est important tant d'un point de vue économique (utilisation rationnelle des intrants) qu'écologique (limité l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement). Il doit permettre non seulement de garantir une bonne protection de la plante contre les attaques des champignons ou des parasites mais également de limiter au maximum les pertes dues au lessivage (gouttelettes trop grosses, volume/hectare inadapté) ou à la dérive.

Nouvelle loi sur les produits chimiques en gestation

Par définition, les produits phytosanitaires sont toxiques pour certains groupes d'êtres

vivants et peuvent présenter des risques pour l'homme lors de leur utilisation. C'est pourquoi leur emploi est réglementé sur le plan fédéral par diverses lois et ordonnances d'application. En vue de s'adapter sur le droit européen en vigueur, la loi actuelle sur les toxiques ainsi que les ordonnances y relatives devraient être remplacées durant le 1^{er} semestre 2005 par un nouveau droit sur les produits chimiques. Diverses modifications et nouveautés concerneront directement les utilisateurs des produits phytosanitaires. Ainsi, les classes de toxicité et les bandes de couleur seront remplacées par le système de classification appliquée au sein de l'UE. Cette classification se base sur 10 symboles et indications de dangers; quatre de ces symboles décrivent les dangers d'incendie et d'explosion alors qu'un de ces symboles a trait au risque pour l'environnement. Cet étiquetage est complété par des remarques sur la nature des risques et des conseils de prudence.

Les fiches de toxicité et les registres pour l'acquisition de produits chimiques particulièrement toxiques sont également appelés à disparaître. Les nouvelles dispositions concernant l'utilisation de ces produits reposent avant tout sur les connaissances des personnes qui les délivrent. Les autorisations d'utilisation seront limitées à certains groupes de produits.

Nous verrons également les conditions d'obtention du permis de traiter subir des modifications. Mais nous reviendrons sur ce sujet dès la publication de cette nouvelle législation d'autant plus que l'ordonnance sur les produits phytosanitaires est également incluse dans ce paquet.

Stockage des produits phytosanitaires

Le transport et le stockage des produits phytosanitaires demandent également certaines précautions. Un stockage adéquat doit permettre non seulement de conserver au produit toutes ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques mais également assurer la sécurité des individus et la préservation de l'environnement. C'est pourquoi les produits phytosanitaires doivent être stockés dans leur emballage d'origine et, selon les quantités nécessaires à l'exploitation, dans un local ou une armoire répondant aux critères suivants:

Produits toxiques: Etiquetage selon le nouveau droit sur les produits chimiques

- le stockage doit être aussi réduit que possible;
- l'identification doit être claire et l'usage réservé exclusivement au stockage des produits phytosanitaires. Aucun produit destiné à l'alimentation humaine ou animale n'y sera stocké;
- les produits (herbicides, fongicides et insecticides) sont stockés par catégorie;
- ces produits sont stockés sous clé, hors d'atteinte des enfants, de tiers ou des animaux;
- la température doit être comprise entre +2 °C et +30 °C;
- le local doit être ventilé et pourvu d'une dalle étanche avec rebord ou d'un bac de rétention. Il y a également lieu de prévoir des matières absorbantes en cas de fuite ou de renversement accidentel;
- les produits sont stockés au sec même en cas d'inondation;
- les instruments servant au dosage des différents produits (pot gradué, spatule...) sont également rangés dans ce local;
- l'interdiction de fumer doit être clairement indiquée et respectée;
- l'installation électrique doit être maintenue en bon état;
- un téléphone ainsi que les numéros d'urgence et le nécessaire de premier secours (notamment une douche oculaire) doivent également y trouver place. Les fiches techniques des différents produits peuvent également être conservées dans ce local; ainsi, en cas d'incident, toutes les informations utiles seront à portée de main;



Stockage des produits phytosanitaires: il est nécessaire de disposer d'un local ou d'une armoire spécifique et fermé à clef.
(Source: SPAA)



T+ Très toxique

Produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques extrêmement graves, aigus ou chroniques et même la mort.



T Toxique

Produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques graves, aigus ou chroniques et même la mort.



Xn Nocif

Produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques de gravité limitée.



Xi Irritant

Produit non corrosif qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peut provoquer une réaction inflammatoire.



C Corrosif

Produit qui, en contact avec des tissus vivants, peut exercer une action destructrice sur ces derniers.



F+ Extrêmement inflammable

Produit pouvant s'enflammer très facilement.



F Facilement inflammable

Produit pouvant s'enflammer facilement.



E Explosif

Produit pouvant exploser sous l'effet de la flamme ou d'un choc violent.



C Comburant

Produit qui, en contact avec d'autres substances, notamment avec des substances inflammables, dégage une forte chaleur.



N Dangereux pour l'environnement

Produits chimiques qui représentent un danger pour l'environnement.

- le cahier de gestion des produits phytosanitaires trouve également sa place dans ce local. Ainsi, la traçabilité et le contrôle des stocks s'en trouvent facilités;
- la présence d'un extincteur à poudre à l'extérieur du local est également préconisée.
- les équipements de protection individuelle ne doivent pas être rangés dans ce local afin d'éviter toute contamination par des poussières ou des gaz toxiques.

Elimination des déchets

L'élimination des déchets et notamment des soldes de bouillie et des eaux de rinçage

constitue un réel problème. Dans un premier temps, il convient d'en limiter le volume en calculant de manière appropriée le volume de bouillie nécessaire. En cas de solde, il est recommandé de le diluer (3 à 5 fois) et de repasser dans la culture. Une certaine prudence s'impose néanmoins avec les herbicides. L'élimination des eaux de rinçage peut se faire de la même manière; la présence d'une cuve de rinçage facilite grandement cette opération. Nous relèverons ici que, dès l'année de fabrication 2004, la présence d'un tel réservoir est obligatoire sur tous les pulvérisateurs dont la cuve est égale ou supérieure à 400 litres.

En garantissant une parfaite régularité lors du traitement, le nettoyage soigneux



Se protéger: une nécessité lors de l'application de produits phytosanitaires.
(Source: SPA)

du matériel de pulvérisation, notamment des divers filtres, permet également de limiter les soldes de bouillie.

Aucun reste de bouillie ne doit être vidangé dans le milieu naturel, sur les chemins ou les routes. Les eaux de rinçage ne doivent pas être rejetées dans les cours d'eau, les cours de ferme, les égouts, les chemins, les fossés... Il en va de même des emballages vides qui seront éliminés selon les directives de votre commune. Quant aux produits

périmes ou inutilisables, ils seront remis aux fournisseurs qui en assureront une élimination correcte.

Il est encore à relever ici que certaines régions, dont le Valais, sont équipées d'aires de lavage et de nettoyage. Les eaux de rinçage et les soldes de bouillie y sont récupérés et traités selon diverses méthodes.

Protection de l'utilisateur

Differentes études ont clairement démontré que la santé est mise en danger lors de contacts avec les produits phytosanitaires. Cela est d'autant plus vrai lorsque les expositions sont répétées. Ces produits pénètrent dans l'organisme par 3 voies qui sont, par ordre d'importance, la peau, les voies respiratoires et la voie orale (bouche, tube digestif...). Il est donc absolument indispensable d'assurer une bonne protection de ces 3 voies lors de chaque contact avec les produits phytosanitaires, que ce soit lors de la préparation de la bouillie, l'application proprement dite ou lors du nettoyage.

Aussi bien lors de la phase de préparation de la bouillie que lors de l'application de cette dernière, des mesures de protection doivent être prises par l'utilisateur. En effet, ces produits pénètrent dans l'organisme aussi bien par la peau que par les voies respiratoires. C'est pourquoi il est absolument indispensable de porter une combinaison de protection avec capuchon, des gants en nitrile ou en néoprène (seuls capables de résister à la pénétration des solvants et des produits phytosanitaires) suffisamment longs pour bien protéger les poignets, des bottes imperméables et un masque de protection. Il existe actuellement sur le marché de nombreux équipements de protection; le praticien pourra donc choisir en fonction de ses propres besoins notamment en fonction du degré d'utilisation, de la dextérité requise et du degré de protection recherché. Les vêtements jetables ainsi que les gants seront régulièrement changés avant qu'ils ne deviennent poreux. Quant aux vêtements durables, il est indispensable de respecter les recommandations d'entretien du fournisseur afin de conserver l'efficacité de l'équipement à long terme.

Foires et expositions

Swiss Expo '05

Swiss Expo '05 a, du 13 au 16 janvier dernier, été le rendez-vous incontournable des éleveurs suisses.

Après six éditions organisées à Polyexpo à La Chaux-de-Fonds, c'est Lausanne et le Palais de Beaulieu qui recevait, pour la 3^e fois, la crème de l'élevage suisse. Les organisateurs ont vu leurs efforts récompensés: les citadins ont accouru en nombre alors que les éleveurs ont pu présenter leurs bêtes devant un parterre de connaisseurs.

La campagne à la rencontre de la ville

Cette foire se veut non seulement pointue, à l'image de l'élevage aujourd'hui, mais également un trait d'union avec les consommateurs. Et ce pari audacieux a été tenu si on en juge par le nombre d'enfants rencontrés vers les animaux ainsi que par le succès rencontré par le brunch du dimanche matin. De nombreuses familles ont visité l'exposition et ont pu admirer les bêtes exposées.

Le stand de l'Union suisse des paysans a été très sollicité par de nombreuses personnes

curieuses et avides d'information. Nous relèverons encore la présence de l'association Ecole à la ferme qui a vu défiler près de 100 classes venues découvrir l'exposition sous la houlette de paysannes et paysans formés pour leur raconter l'agriculture, un environnement qui devient de moins en moins familier pour une part toujours croissante de nos chères têtes blondes.

Du monde au brunch

L'Agence d'information agricole romande a organisé un brunch campagnard le dimanche matin. Orchestré par Philippe Guignard, célèbre cuisinier romand, il a été l'occasion pour quelque 600 personnes dont une centaine d'enfants de déguster les somptueux buffets de produits de notre terroir en toute convivialité. Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, et Lucius Wasescha, ambassadeur suisse auprès de l'OMC, ont relevé, lors de leurs interventions, l'importance que revêtent ces moments de rencontre et de partage entre la campagne et la ville.

Du côté des éleveurs

Chacun a pu apprécier la qualité de l'élevage suisse. La présence d'éleveurs, de juges et de prestataires étrangers prouve l'ouverture d'esprit, l'avant-gardisme et le niveau professionnel élevé atteint par cette exposition.

Au vu du succès et de la motivation des éleveurs, rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour 2006...

Swiss Expo c'est...

- ...4 jours d'exposition
- 20 000 visiteurs
- 1500 élèves des écoles primaires vaudoises
- 1000 bovins
- 600 bruncheurs
- 600 m³ de sciure
- 91 stands de machines, d'équipements ou de service
- 9 races de chèvres
- 1 brunch
- plusieurs mois de préparation...